

PARLONS PLANTES :

L'osier

- *Salix spp. cortex* -

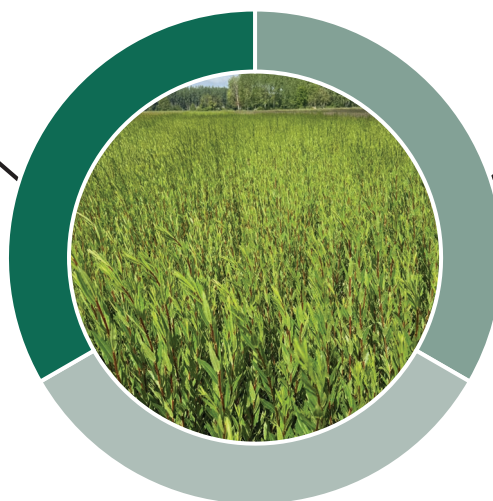
VÉGÉTAL 100% NATUREL



- Renforce la protection mildiou
- Stimule le métabolisme et les défenses

PROTECTION & DÉFENSES

- Action indirecte par voie systémique
- Diminue l'humidité en surface des feuilles



PHYSIOLOGIE

- Stimule la croissance et les défenses (stress abiotiques)
- Epaissit les parois cellulaires
- Stimule la croissance du système racinaire
- Limite l'oxydation cellulaire

NUTRITION

- Participe à l'équilibre K/Mg
- Effet indirect via physiologie





Gamme DE SANGOSSE :

Infusion d'écorces d'osier

PROTECTION (SDB)

Mildiou
Oïdium

Formulation : DC (Concentré Dispensible).

Le process industriel BIOVITIS garantit la stabilité des produits et la régularité de leur teneur en principes actifs. Ils sont conservables et utilisables comme la plupart des produits de protection des plantes.

Salix®

PHYSIOLOGIE (MFSC)

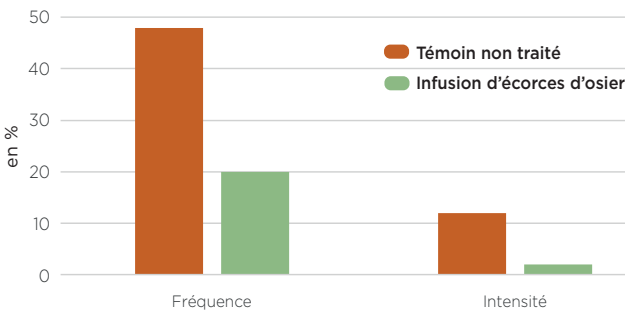
Stimule la croissance et les défenses
Limite l'oxydation cellulaire

Formulation : SC (Solution Concentrée).

Positionnement et doses d'emploi :

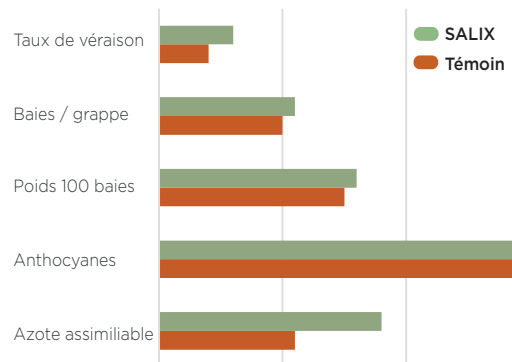
STADE	Sortie des feuilles	2 - 3 feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison	Petit pois	Fermeture	Véraison	Récolte
BBCH	11	13	53	55	57	65	71	75	77	81	89
Substance de base	Infusion d'écorces d'osier 2,5 à 5 L/ha - 2 à 6 applications/an										
AMM MFSC	Salix® 2,5 à 5 L/ha - jusqu'à 12 applications/an										

- L'infusion d'écorces d'osier s'utilise en complément de vos traitements habituels.
- Utiliser un volume d'eau de 100 à 300 L/ha. Respecter un délai de 7 jours entre 2 applications.
- Débuter les applications dès le premier traitement pour maximiser les phénomènes cumulatifs en protection et physiologie.
- DOSE : 2,5 à 5 L/ha.
 - 1^{er} traitement : 5 L (si osier seul) afin d'initier l'activation des défenses naturelles ; à partir de 2 plantes en association, la dose peut être diminuée à 2,5 L.
 - Renouveler à 2,5 L/ha (5 L/ha en cas de forte pousse, stress physiologique important, lessivage du produit associé ou cadence dépassée (plus de 10-12 jours)).
- 3 traitements sont recommandés pour bénéficier d'un effet cumulatif des composés actifs.
- Privilégier l'osier dès les premiers traitements en cas de problématique dominante mildiou.
- Intérêt d'associer ou d'alterner Osier, Prêle et Ortie pour bénéficier de la complémentarité des 3 plantes.



Effet de l'infusion d'écorces d'osier BIOVITIS sur le mildiou de la vigne sur grappes (2010 à 2012) - expérimentation conforme au référentiel BPE -

Effets de l'infusion d'écorces d'osier BIOVITIS sur la vendange - expérimentation conforme au référentiel BPE -



Préparations testées et validées sur le terrain

Conditionnements : Bag in Box 10 L, Viscotainer 250 L, Viscotainer 1000 L.
Conservation : stocker au frais et hors gel à l'abri de la lumière et de l'humidité.

FABRIQUÉ EN FRANCE

SALIX® - AMM matière fertilisante n° 1210735 - Composition : Extrait d'osier 7,4% ; Dérivés salicylés (salicine et acide salicylique) 0,0047% - P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Marque déposée et autorisation de mise sur le marché : BIOVITIS, • **Infusion d'écorces d'osier (Salix spp.)** - Approuvée substance de base, conformément au règlement CE n° 1107/2009. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **BIOVITIS S.A.S.**, au capital de 11.000 Euros - 410.805.717 RCS Bordeaux - N° TVA intracommunautaire : FR 564108055717 - 36 rue Nicéphore Niépce - 33510 Andernos-les-Bains (France). Agrément n° AQ00074 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **DE SANGOSSE S.A.S.**, au capital de 8.347.208 Euros. 300.163.896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57.300.163.896 - Bonnel - CS 10005 - F. 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 04/2026** GR - Annule & remplace toute version précédente. Crédit photo ©Biovitis / iStock.



#PositiveProduction®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.